

Tout Personnel**Août 2025 - n° 350****Alerte gestion durable/Aménagement****La DG envisage de régénérer de 20 à 60 % de la surface des forêts... en 20 ans.**

En forêt publique la gestion durable se construit à partir de l'aménagement. Le dérèglement climatique et les crises sanitaires qu'il provoque finit par rendre de nombreux aménagements difficilement applicables voire simplement inapplicables. Pour modifier ou réviser ces aménagements avant terme et dans un délai raisonnable, les effectifs d'aménagistes, de chefs de triage, de sigistes et de personnels administratifs sont insuffisants.

La DG a donc élaboré un aménagement dit « rénové » qui resterait applicable ou applicable plus longtemps suivant l'ampleur d'une éventuelle crise sanitaire. Pour ce faire elle envisage de rajeunir massivement les forêts au motif qu'une forêt plus jeune serait moins vulnérable.

Aménagement rénové : des changements radicaux

Jusqu'ici l'effort de renouvellement défini par l'aménagement concerne quasi uniquement des peuplements jugés mûrs (en régulier) ou des peuplements en mauvais état sanitaire.

1^{er} changement : À ces peuplements s'ajouteraient dorénavant les peuplements jugés « à *vulnérabilité forte* ». Ces derniers seraient obligatoirement à régénérer et ce alors qu'au moment où l'aménagement est élaboré, ils ne sont ni mûrs ni dépérissants.

2^e changement : Aux peuplements déjà cités s'ajouterait une partie d'un groupe de régénération conditionnel composé de peuplements dits à « *vulnérabilité moyenne* » qui pourraient être régénérés suivant l'évolution sanitaire. Et alors ? Voir conséquence ci-dessous.

3^e changement : Un garde-fou majeur supprimé. Jusqu'ici quand un peuplement, qu'il n'est pas prévu de régénérer, dépérit ou est sinistré pendant la durée de l'aménagement, la régénération d'un peuplement sain prévu d'être régénéré est le plus souvent annulée. Ce ne serait plus le cas dès lors que ce peuplement sinistré serait estimé à *vulnérabilité forte* ou *moyenne* donc déjà intégré dans l'effort de renouvellement prévu.

4^e changement : Jusqu'à présent la surface de peuplements sinistrés (morts, rasés ou incendiés) en début d'aménagement est prise en compte pour définir l'effort de renouvellement à venir. Ce ne serait plus le cas. Ces peuplements formeraient un groupe de reconstitution hors effort de renouvellement.

Des changements radicaux pour des conséquences et des risques majeurs

On vous a perdus ? C'est normal. Alors synthèse et illustrations :

Synthèse : Même si le sanitaire se maintient, cet aménagement rénové augmenterait rajeunissement et décapitalisation des forêts plus ou moins fortement suivant la proportion de

peuplements estimés fortement vulnérables. Si le sanitaire se dégrade et vu qu'un garde-fou essentiel est supprimé, rajeunissement et décapitalisation serait bien sûr encore aggravés.

Avec cet aménagement rénové de 20 jusqu'à 60 % de la surface des forêts pourraient être régénérés en 20 ans sans forcément présenter de dépérissement majeur.

Illustration extraite du document DG en discussion :

L'effort de renouvellement maximum c'est **le trait rouge MAX** en % de la surface de la forêt.



Le document DG (5 pages) sur lequel nous nous appuyons est accessible en annexe.

La mise en œuvre de cet aménagement rénové entraînerait des conséquences désastreuses à tous points de vue : écologique bien sûr mais aussi économique et social.

LA DG DOIT REVOIR COMPLÈTEMENT SON PROJET.